

# Situation des droits de l'homme en Iran, en particulier les cas de Taraneh Rahimi et de Leila Abolhasani

2026/2912(RSP) - 08/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 541 voix pour, 11 contre et 25 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Iran, notamment les cas de Taraneh Rahimi et Leila Abolhasani.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et députés.

L'Iran enregistre le taux de condamnation à mort par habitant le plus élevé au monde. En mars 2026, les autorités ont commencé à exécuter des personnes impliquées dans les manifestations du mois de janvier, qui avaient fait l'objet de poursuites fictives fondées sur des aveux obtenus par la torture. Au moins douze femmes sont passibles de la peine de mort pour des infractions à la sécurité nationale appliquées de manière extensive

Les tribunaux iraniens d'Ispahan ont condamné à mort Taraneh Rahimi, 20 ans, et Leila Abolhasani, 43 ans, en lien avec les manifestations. Par ailleurs, la sœur de Mme Rahimi, Romina, a été condamnée à une longue peine de prison.

Le Parlement a fermement condamné les verdicts à motivation politique prononcés contre Taraneh Ramini, Leila Abolhasani et toutes les autres personnes condamnées. Il a exigé l'annulation immédiate des peines, l'arrêt de toutes les exécutions et la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques. Taraneh et Romina Rahimi doivent bénéficier d'un accès immédiat à des soins médicaux appropriés.

Les députés ont exprimé leur vive préoccupation face au nombre croissant de femmes condamnées à mort sur la base de fausses accusations liées à la sécurité et ont condamné l'intensification de la répression à l'encontre des militantes des droits des femmes, des journalistes et des défenseurs des droits humains. Ils ont également condamné la persécution des minorités religieuses et ethniques par le régime iranien et la codification de la discrimination fondée sur le sexe en Iran. À cet égard, ils ont appelé à ce que l'apartheid sexuel soit reconnu comme un crime contre l'humanité en vertu du droit international.

Enfin, le Parlement a demandé l'extension des sanctions de l'UE afin de cibler tous les responsables des massacres de janvier 2026 et un renforcement du soutien à la Mission internationale indépendante d'établissement des faits des Nations Unies sur l'Iran, chargée de préserver les preuves et d'identifier les auteurs de crimes de droit international. Le Conseil de sécurité des Nations Unies est appelé à renvoyer le régime iranien devant la Cour pénale internationale.